

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES COMMUNES NOUVELLES À LA DIVERSITÉ
DES TERRITOIRES - (N° 1491)

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Brulebois, Mme Kerbarh, M. Pont et Mme Lardet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.